

HONORAIRES DE GESTION – LOCATION – TRANSACTION au 01/01/2017

GESTION

Honoraires TTC^{1.3}

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6/07/1989)	8,40%
Locaux meublés	8,40%
Locaux commerciaux	8,40%
Locaux professionnels	8,40%
Autres locaux (garage, entrepôt,...)	8,40%
Immeubles entiers	Sur demande et devis
Garantie paiement loyers impayés et détérioration immobilière	2.50%
(En sus des honoraires de gestion)	
Prestations particulières	Sur demande et devis



LOCATION

Honoraires TTC¹

Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5

	Surf – 30m ² Bailleur / Locataire	31m ² à 55m ² Bailleur / Locataire	56m ² à 85m ² Bailleur / Locataire	+ 85m ² Bailleur / Locataire
1. Entremise et négociation.....	30€ / néant.....	30€ / néant.....	30€ / néant.....	30€ / néant
2. Visites, constitution dossier locataire, rédaction bail.....	10€ / 10€.....	8€ / 8€.....	6€ / 6€.....	5€ / 5€
3. Etat des lieux location vide ²	3€ / 3€.....	2€ / 2€.....	2€ / 2€.....	2€ / 2€
4. Etat des lieux location meublée ²	3€ / 3€	2€ / 2€.....	2€ / 2€.....	3€ / 3€

VENTE

Honoraires TTC ¹

De 1€ à 100 000€.....	7%
De 101 000€ à 300 000€	6%
De 301 000€ à au-delà	5%

1/ TVA au taux en vigueur de 20% incluse

2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

3/ Le montant TTC s'entend sur les sommes quittancées

